Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 041-214101362-20260706-DEL_2026_07_17-DE

LOIR-ET-CHER

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 à la salle du conseil, sous la présidence de M. Joël MARQUET, maire

Date de la convocation du Conseil municipal : lundi 29 juin 2026.

Objet : LOG – Modification de la convention de prêt de véhicules communaux aux associations locales

Nos réfs. : DEL_2026-07-17

Présents : M. Joël MARQUET, maire et M. Guillaume BAUCHER, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, Mme Pauline BOURRET, Mme Ophélie BOUTET, M. Alain COURCET, M. Gilles DESTIVAL, Mme Arielle FLAMENT-HENNEBIQUE, Mme Agnès FOUSSARD, Mme Elisabeth GOYARD, M. Lionel JEANNOT, Mme Solange LADIESSE, M. Yannick LAMORLETTE, Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, Mme Marianne MAGNIER, Mme Christine MAINGUENE, M. Éric MERCIER, M. Jean-Yves POUCHOUX, Mme Guylaine POULIN-VITTRANT, M. Frédéric ROCA, M. Matthieu ROUGEAU, M. Didier ROUSSEL, Mme Séverine SAUGER, Mme Taliha SIMSEK, M. Grégory TERRIER, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration :
M. Jean-Yves GAUTHIER, procuration donnée à Mme Solange LADIESSE
M. Noé PETIT, procuration donnée à Mme Guylaine POULIN-VITTRANT
Mme Brigitte LEROY, procuration donnée à M. Didier ROUSSEL

Nombre de conseillers en exercice :
29 titulaires

Titulaires présents : 26
Pouvoirs : 3
Total votants : 29

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme Sandra LEMOINE-CABANNES, secrétaire de séance.

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal est enregistré.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 041-214101362-20260706-DEL_2026_07_17-DE

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code de la route et notamment son article R.221-10 ;
VU le Code des transports et notamment ses articles R.3131-1 et R.3131-2 ;
VU la délibération N° 2023-31 du 21 mars 2023 relative au règlement de prêt de véhicules municipaux aux associations ;
VU la délibération n°2025-58 en date du 1er juillet 2025 portant modification du règlement de prêt de véhicules communaux aux associations locales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de simplifier ledit règlement notamment concernant la liste et la nature des justificatifs à fournir par les associations qui souhaitent emprunter les véhicules ;
CONSIDÉRANT le fait que, dans le règlement actuel de prêt des véhicules communaux, la commune exige que les associations demanderesses fournissent, pour les conducteurs du véhicule prêté, un certificat médical d'aptitude à la conduite ;
CONSIDÉRANT le fait que cette exigence ne concerne, au regard de l'article R.221-10 du Code de la route, que les transports « publics » ;
CONSIDÉRANT le fait qu'en vertu des articles R.3131-1 et R.3131-2 du Code des transports, les transports assurés par les associations pour leurs adhérents ne sont pas considérés comme étant des transports « publics » ;
CONSIDÉRANT la nécessité d'assouplir les règles en n'exigeant seulement une attestation sur l'honneur d'aptitude à la conduite afin de permettre aux associations de pouvoir bénéficier, plus simplement, de ce service consenti par la commune.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :
ARTICLE 1 :D'ADOPTER le règlement de prêt de véhicules aux associations annexé à la présente délibération
ARTICLE 2 :D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 06 juillet 2026

Le Maire,	La secrétaire de séance,
Joël MARQUET	Sandra LEMOINE-CABANNES